

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Vitaferst-Care

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	Vitaferst-Care®
Synonyme	Vitamine vétérinaire orale
Usage recommandé	Non destiné à l'usage humain
Restrictions d'utilisation	
Renseignements sur le fabricant/l'importateur/le fournisseur/le distributeur	
Nom de l'entreprise (États-Unis)	AVL/Solvét Animal Health 7226 – 107 ^e Av. S.-E. Calgary, Alberta (Canada) 1 866 531-8896
Rocky Mountain Poison and Drug Centre	
Assistance produit - services techniques	1 800 366-5288
En cas d'urgence, composer	1 800 424-9300 CHEMTREC (24 heures sur 24) 1 703 527-3887 CHEMTREC international (24 heures)
Courriel	orders@avetlabs.com
Information sur le produit	1 877 456-2245 Toutes les fiches de données de sécurité sont disponibles sur nos sites internet : AVL, au https://avetlabs.com ou Solvét, au www.solvét.ca
Fournisseur	Non disponible

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Dénomination chimique	Concentration	N° CAS
Sélénite de sodium	1,0 mg/ml	10102-18-8
Vitamine E, acétate de dl-tocophérol	75 mg / ml	52225-20-4
Acétate de vitamine A	25 mg/ml	127-47-9
Vitamine D3	0,1 mg/ml	67-97-0
Vitamine B12	0,05 mg/ml	68-19-9

Toutes les concentrations sont en poids par ml.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques	Non classifiés ailleurs
Dangers pour la santé	Toxicité aigüe par voie orale, catégorie 4 Sensibilisation de la peau, catégorie 1
Dangers pour l'environnement	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu catégorie 3 Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme catégorie 3
Mot indicateur	Avertissement
Mention de danger	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Nocif pour le milieu aquatique avec des effets à long terme.
Mise en garde	
Prévention	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Éviter les rejets dans l'environnement. Porter des gants de protection.
Intervention	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Se rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer la peau à grande eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : obtenir des conseils ou des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.
Entreposage	Entreposer à l'écart des matières incompatibles.
Élimination	Éliminer le contenu ou le récipient conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.
Autres dangers	Aucun autre danger connu
Information supplémentaire	Peut causer une irritation des yeux et de la peau.

4. PREMIERS SOINS

Inhalation	Amener la personne dans un endroit bien aéré. Appeler un médecin si des symptômes apparaissent ou persistent. En cas de difficultés respiratoires, il peut être nécessaire d'administrer de l'oxygène.
Contact avec la peau	Laver immédiatement la peau avec du savon et rincer abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. En cas d'eczéma ou d'autres troubles de la peau, consulter un médecin en ayant en main ces instructions. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.
Contact avec les yeux	Retirer les lentilles cornéennes si la personne en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Obtenir des conseils ou des soins médicaux si la personne ressent un malaise. Si une grande quantité a été ingérée, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis du centre antipoison. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne qui est inconsciente ou qui a des convulsions.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. L'exposition peut causer une irritation, des rougeurs ou un inconfort temporaires. Peut causer une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Dermate. Éruption cutanée.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial	Fournir des mesures de soutien générales et traiter de manière symptomatique. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes pourraient être retardés.
Généralités	Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. S'assurer que le personnel médical est au courant du matériel en cause et prend des précautions pour se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Eau pulvérisée, mousse, poudres chimiques sèches. Dioxyde de carbone (CO ₂)
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser de jets d'eau comme agents extincteurs, car ils peuvent favoriser la propagation du feu.
Dangers spécifiques découlant du produit dangereux	Pendant l'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection complets doivent être portés en cas d'incendie.
Instructions/équipements de lutte contre l'incendie	Éloigner les contenants de la zone d'incendie s'il est possible de le faire sans danger.
Procédures spécifiques	Utiliser des procédures normalisées de lutte contre les incendies et prendre en compte les dangers des autres matières en cause.
Risques généraux d'incendie	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion n'a été relevé.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence.

Éloigner le personnel non essentiel. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer de brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Précautions environnementales

Éviter les rejets dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Ventiler adéquatement la zone contaminée. Éviter les rejets dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les sources d'ignition.

Déversements importants : stopper le flux de matières, si cela peut être fait sans danger. Couvrir avec une feuille de plastique pour empêcher que les matières se répandent. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des contenants. Après la récupération du produit, rincer la zone avec de l'eau.

Petits déversements : essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, laine). Nettoyer soigneusement la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais remettre les matières déversées dans les contenants d'origine pour réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Utiliser ce produit dans un endroit adéquatement ventilé. Porter l'équipement de protection individuelle approprié. Éviter l'injection accidentelle. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Éviter les rejets dans l'environnement. Observer les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sécurité en matière d'entreposage, y compris toute incompatibilité

Entreposer dans un endroit verrouillé. Conserver dans un endroit bien aéré à 15 – 25 °C (59 - 77 °F). Protéger de la lumière directe du soleil. Préserver du gel. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10 de la FDS). Garder hors de la portée des enfants.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/
PROTECTION INDIVIDUELLE**

Valeurs limites d'exposition professionnelle

États-Unis. Valeurs limites de l'ACGIH

Composant	Type	Valeur
Sélénite de sodium (CAS 10102 - 18-8)	TWA	0,2 mg/m ³

Canada. LEP de l'Alberta (Occupational Health & Safety Code, annexe 1, tableau 2)

Composant	Type	Valeur
Sélénite de sodium (CAS 10102 - 18-8)	TWA	0,2 mg/m ³

Canada. LEP de la Colombie-Britannique. (Limites d'exposition professionnelle pour les substances chimiques, Règlement sur la santé et la sécurité au travail 296/97, tel que modifié)

Composant	Type	Valeur
Sélénite de sodium (CAS 10102 - 18-8)	TWA	0,1 mg/m ³

Canada. LEP du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et la santé au travail)

Composant	Type	Valeur
Sélénite de sodium (CAS 10102-18-8)	TWA	0.2 mg/m ³

Canada. LEP de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques)

Composant	Type	Valeur
Sélénite de sodium (CAS 10102 - 18-8)	TWA	0,2 mg/m ³

Canada. VLEP du Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composant	Type	Valeur
Sélénite de sodium (CAS 10102 - 18-8)	TWA	0,2 mg/m ³

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'a été notée pour le ou les composant(s).

Méthode de la gestion graduée des risques Non disponible

Mesures d'ingénierie appropriées

Assurer une bonne ventilation générale (habituellement 10 changements d'air par heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes fermées, une ventilation d'échappement locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations dans l'air à un niveau acceptable. Une ventilation générale est normalement adéquate.

Mesures de protection individuelle telles que l'équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

S'il est susceptible d'y avoir un contact avec les yeux ou le visage, des lunettes de sécurité avec protection latérale sont recommandées.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection. Les gants imperméables sont recommandés s'il y a un risque que la peau entre en contact avec le médicament et pour les opérations de traitement en masse.

Autres

Porter des vêtements de protection appropriés. Des vêtements de protection imperméables sont recommandés s'il y a un risque que la peau entre en contact avec le médicament et pour les opérations de traitement en masse.

Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement requis. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Chaque fois qu'il y a une contamination de l'air (brouillards, vapeurs ou odeur), le port d'un appareil de protection respiratoire est recommandé comme mesure de précaution pour minimiser l'exposition.

Si la limite d'exposition professionnelle (LEP) applicable est dépassée, porter un respirateur approprié avec un facteur de protection suffisant pour contrôler les expositions à un niveau inférieur.

Dangers thermiques

Sans objet

**Considérations générales
en matière d'hygiène**

Tenir loin de la nourriture et des boissons.
Toujours observer de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé le matériel et avant de manger, de boire ou de fumer.
Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

État physique :	Liquide
Forme :	Liquide
Couleur :	Non disponible

Odeur :	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible
pH :	Non disponible
Point de fusion/point de congélation :	Non disponible
Point initial/intervalle d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité (solides, gaz) :	Sans objet
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limite d'inflammabilité - inférieure (%) :	Non disponible
Limite d'inflammabilité - supérieure (%) :	Non disponible
Limite d'explosibilité - inférieure (%) :	Non disponible
Limite d'explosibilité - supérieure (%) :	Non disponible

Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	Non disponible
Solubilité(s)	
Solubilité (eau) :	Non disponible
Coefficient de partage (N-Octanol/eau) :	Non disponible

Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible

Viscosité	Non disponible
-----------	----------------

Autre information

Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non oxydant

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Ce produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matières incompatibles. Chaleur, flammes et étincelles. Lumière du soleil. Protéger du gel.
Matières incompatibles	Agents oxydants puissants
Produits de décomposition dangereux	La décomposition de ce produit peut conduire à la formation de fumées et de gaz irritants et/ou toxiques. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Sélénium.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut être nocif en cas d'inhalation.
Contact cutané	Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut causer une irritation de la peau Espèce : cochon d'Inde Sévérité : peu sévère Espèce : lapin Sévérité : peu sévère
Contact oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Espèce : lapin Sévérité : peu sévère
Ingestion	Nocif si ingéré en grande quantité (>1 L)
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Un contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire. L'exposition peut provoquer temporairement une irritation, des rougeurs ou un inconfort. Irritation de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Dermatite. Éruption cutanée.
Irritation et corrosion de la peau	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Irritation et lésions oculaires graves

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

LEP Canada - Alberta : Irritant

Sélénite de sodium (CAS 10102-18-8) Irritant

Sensibilisation respiratoire : Ce produit n'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité des cellules germinales:

Aucune donnée n'est disponible indiquant que les produits ou les composants présents à plus de 0,1 % sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité :

Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène selon le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Sélénite de sodium (CAS 10102-18-8) 3 Non classifié quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Toxicité pour la reproduction

Ce produit n'est pas sensé provoquer d'effets sur la reproduction ou le développement humains.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison d'un manque partiel ou total de données, la classification est impossible. Ce produit peut affecter le sang et les poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Danger par aspiration Effets chroniques

Ce produit ne constitue pas un danger par aspiration. Une inhalation prolongée peut s'avérer nocive. Le sélénium peut s'accumuler dans le corps humain. Danger d'effets cumulatifs.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicologie : nocif pour l'environnement aquatique avec des effets néfastes à long terme. Éviter les rejets dans l'environnement.

Composant	Espèce	Résultats des tests
Sélénite de sodium (CAS 10102-18-8) LC50	Daphnia magna (puce d'eau)	0,9 - 1 ppm, 96 heures
	Pimephales promelas (Méné à grosse tête)	10 ppm, 96 heures

Écotoxicologie aquatique

Crustacés EC50	Daphnia magna (puce d'eau)	1,1 mg/l, 48 heures
Poissons LC50	Truite arc-en-ciel, truite Donaldson (Oncorhynchus mykiss)	1,8 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradation de ce produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée n'est disponible
Mobilité dans le sol	Aucune donnée n'est disponible
Autres effets nocifs	Aucun autre effet néfaste sur l'environnement (p. ex. appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement planétaire) n'est attendu de ce composant.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Instructions pour l'élimination	Éviter les rejets dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. En tenant compte des risques environnementaux et de santé humaine connus du produit, examiner et mettre en œuvre des mesures techniques et procédurales appropriées d'élimination des eaux usées et des déchets afin de prévenir l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. La pratique de réduction des déchets est recommandée. La meilleure technologie disponible devrait être utilisée pour prévenir les rejets dans l'environnement. Il peut s'agir des techniques destructrices pour l'élimination des déchets et des eaux usées. Éliminer le contenu ou le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.
Règlements locaux sur l'élimination Code de déchets dangereux	Contient du sélénium. Le code de déchets dangereux devrait être attribué après discussion entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets.
Déchets de résidus/ produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation en vigueur. Les contenants ou les doublures vides peuvent retenir des résidus de produits. Le matériel et son récipient doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Étant donné que les récipients qui ont été vidés peuvent retenir les résidus du produit, respecter les avertissements figurant sur l'étiquette même après la vidange du récipient.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

TMD	Non réglementé en tant que marchandise dangereuse
IATA	Non réglementé en tant que marchandise dangereuse
IMDG	Non réglementé en tant que marchandise dangereuse
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Sans objet

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation canadienne : Ce produit a été classé conformément aux critères de dangerosité du RPD et la FDS contient toute l'information requise par le RPD.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé

Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée (LMTEC 1999, annexe 3)

Non répertorié

Gaz à effet de serre

Non répertorié

Ontario, Substances toxiques. Loi de 2009 sur la réduction des toxiques.

Règlement 455/09 (1^{er} juillet 2011)

Sélénite de sodium (CAS 10102-18-8)

Règlement sur le contrôle des précurseurs

Non réglementé

Réglementation internationale

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Bâle

Sans objet

Inventaires internationaux

Pays ou région(s)	Nom de l'inventaire	Inventorié (oui/non)*
Australie	Inventaire australien de substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure (LE)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste coréenne des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire des ingrédients autorisés dans les produits chimiques	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) Inventaire	Non

*Un « oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire administrées par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composants du produit ne sont pas inscrits ou exemptés de l'inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. AUTRE INFORMATION

Date d'émission	6 janvier 2023
Version n°	01
Liste des abréviations	Estimation de la toxicité aiguë (ETA) selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Avertissement

AVL/Solvvet estime que l'information contenue dans cette fiche de données de sécurité est exacte, et bien qu'elle soit fournie de bonne foi, elle est sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite. Si les données relatives à un danger ne sont pas incluses dans le présent document, c'est qu'il n'existe aucune information connue à ce jour. L'information contenue dans la feuille a été rédigée en fonction des meilleures connaissances et de la meilleure expérience actuellement disponibles.

Information sur la révision

Identification du produit et de la société :
Synonymes Composition/
Information sur les composants : Information sur les
composants toxicologiques
Données toxicologiques
Classification SGH